



## **Flash Info Mobilité CPIP : des anomalies Harmonie repérées !!!**

La CGT IP attire l'attention des agent.es sur plusieurs anomalies constatées une fois la fiche de vœux éditée : dates concernant l'affectation actuelle et/ou la fonction de CPIP erronées, absence de prise en compte du nombre d'enfants à charge...

La CGT IP a également constaté des difficultés pour les agent.es à renseigner correctement leur demande de mobilité. Ainsi par exemple, certain.es sont dans l'impossibilité de renseigner la date exacte de séparation dans le cadre d'un rapprochement de conjoint.

Face à ces anomalies pouvant avoir des conséquences importantes pour l'étude de la mobilité des CPIP, la CGT IP a saisi les services de la DGAP !

La DGAP s'est engagée à analyser ces anomalies dans les plus brefs délais et à apporter un retour pour cette fin de semaine.

**Aussi, dans l'attente d'un complément d'information, la CGT IP invite les agent.es à vérifier attentivement les informations saisies sur leur fiche de vœux et, en cas d'anomalie, à en informer leur service RH de proximité au plus vite.**

**La CGT IP invite aussi les agent.es concerné.es à saisir les représentant.es CGT IP à l'adresse suivante [mobilitecpip@gmail.com](mailto:mobilitecpip@gmail.com).**

**Et pour vérifier votre cotation, notre guide mobilité 2026 : [Mobilité CPIP 2026 : notes, liste des postes et annexes – CGT insertion probation](#)**

**La CGT IP restera toujours vigilante pour garantir une mobilité objective, transparente et en équité pour toutes et tous !**

A Montreuil, le 02/04/2026